

Image not found or type unknown



suite d'une liquidation judiciaire

Par **fireman**, le **08/12/2009** à **10:13**

bonjour , j'ai prêté de l'argent au patron d'une petite entreprise avec un contrat de remboursement. Depuis cette entreprise est en liquidation judiciaire , un dossier est établi chez un liquidateur judiciaire et celui ci me dit que la personne qui me doit l'argent est insolvable,et que je n'ai plus de recours !! je voudrais savoir si vraiment je n'ai aucuns recours pour récupérer mon argent ?
Merci d'avance de votre réponse.